

investir durable et croître / simplement



optinote ESG Leaders switchable - AXA Belgium Finance (NL)

- › est une obligation structurée, émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme
- › est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.
- › donne droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) à l'échéance finale, sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant
- › offre la perspective du paiement d'un coupon brut final lié à l'éventuelle évolution positive de l'indice sous-jacent. L'émetteur se réserve chaque année le droit d'effectuer un switch vers une obligation qui verse 10 coupons fixes de 4% brut. La probabilité de switch est très faible et se présentera plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.
- › période de souscription du 28/11/2016 au 10/02/2017; une clôture anticipée est possible.

axabank.be/investir

Intéressé(e) ? Avant d'investir dans ce produit, lisez attentivement les Conditions Définitives (Final Terms) du 21 novembre 2016 en anglais, le prospectus de base « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » du 12 septembre 2016 cf. ci-après « Ce que vous devez également savoir ». (voir page 11) Tous ces documents sont disponibles gratuitement dans votre agence et sur axabank.be.

réinventons / la banque



AXA Banque vous propose optinote ESG Leaders switchable

Cette obligation structurée est émise par AXA Belgium Finance (NL) bv dans le cadre du Notes Issuance Programme. Elle est garantie et distribuée par AXA Bank Europe s.a.



10 ans, du 17 février 2017 au 17 février 2027.



Droit au remboursement de 100% du capital investi à l'échéance finale (avant frais), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Paiement d'un coupon final brut égal à 100% de la performance positive de l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR ou 10 coupons bruts fixes de 4% en cas de switch. La probabilité que ce switch sera effectué est très faible.

Vous trouverez ci-après :

- un descriptif détaillé de la composition et des performances de l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR;
- le fonctionnement d'optinote ESG Leaders switchable;
- une illustration de l'évolution potentielle d'optinote ESG Leaders switchable en fonction de différents scénarios.

Optinote ESG Leaders switchable peut s'avérer une alternative d'investissement intéressante. Cet instrument s'adresse aux investisseurs expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'actif sous-jacent et les taux d'intérêt).



Focus sur l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR

De nos jours, les gens sont de plus en plus concernés par ce qui se passe dans la société. Cela vaut pour les personnes, mais aussi pour les entreprises.

La Responsabilité sociale de l'entreprise a le vent en poupe. Dans le passé, les entreprises ne visaient que le profit. Elles consacraient en effet peu d'attention à des sujets comme la pollution ou les conditions de travail éthiques. Depuis quelques années, les actionnaires s'intéressent de plus en plus à la responsabilité sociale de l'entreprise. Citons l'impact de leurs décisions sur la santé et le fonctionnement de leur entreprise.

En matière de responsabilité sociale de l'entreprise, on se réfère souvent à trois critères :

- Écologie : comment l'entreprise gère-t-elle des aspects comme l'environnement ?
- Social : comment l'entreprise gère-t-elle son capital 'social' ou ses employés ?
- Bonne gouvernance : comment l'entreprise gère-t-elle les risques éthiques éventuels comme la fraude ?

Pour un investisseur, il est difficile d'évaluer comment l'entreprise traite ces aspects. C'est pourquoi différentes sociétés indépendantes évaluent ces trois critères afin de fournir une image globale des entreprises.

Investir dans optinote ESG Leaders switchable vous permet, grâce à l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR, de bénéficier des prestations d'un portefeuille équilibré d'entreprises sélectionnées sur la base des critères ESG.

C'est l'indice STOXX® Global ESG Leaders (*) qui est à la base de l'indice sous-jacent. Le nombre d'entreprises présentes dans l'indice est variable. Il y en a pour l'instant 345, toutes sélectionnées selon les critères ESG. La mention « ESG » qui apparaît dans le nom de l'indice fait référence à la démarche évoquée ci-dessus et qui consiste à entreprendre de façon responsable. Quant aux critères ESG-mêmes, ils sont évalués par le bureau de rating indépendant Sustainalytics (**). Différents filtres sont ensuite appliqués de manière à sélectionner les 50 entreprises qui figurent dans l'indice final STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR. (voir méthodologie de sélection des actions ci-après)

(*) Pour plus d'informations : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXWESGP>

(**) Pour plus d'informations sur Sustainalytics : <http://www.sustainalytics.com/>



Critères de sélection des actions

UNIVERS D'INVESTISSEMENT

STOXX Global ESG Leaders Index - pour l'instant 345 entreprises

FILTRE N°1 : LA CORRÉLATION

Pour assurer une diversification optimale de l'indice, les actions présentant la corrélation moyenne la plus élevée (sur 12 mois) avec les autres actions provenant de l'indice global sont exclues.

FILTRE N°2 : LA VOLATILITÉ

La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours d'un titre. Plus la volatilité est élevée, plus le risque de fluctuations est important. Parmi les actions restantes, les actions présentant les volatilités historiques les plus élevées (calculées sur une période de 3 mois et 1 an) sont exclues. La volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est prise en compte.

FILTRE N°3 : LES DIVIDENDES

Les 50 actions présentant les rendements du dividende les plus élevés sur 12 mois sont sélectionnées. Les actions sont ensuite pondérées en fonction de l'inverse de la volatilité, c'est-à-dire que les actions les moins volatiles ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

INDEX STOXX GLOBAL ESG LEADERS DIVERSIFICATION SELECT 50 (PRICE) EUR

Les dividendes distribués par les actions composant l'indice ne sont pas réinvestis et n'ont donc pas d'impact direct sur sa performance.

Source : STOXX.

L'évolution, la composition et la méthodologie de cet indice sont disponibles sur le site de STOXX : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SGESGDSP>

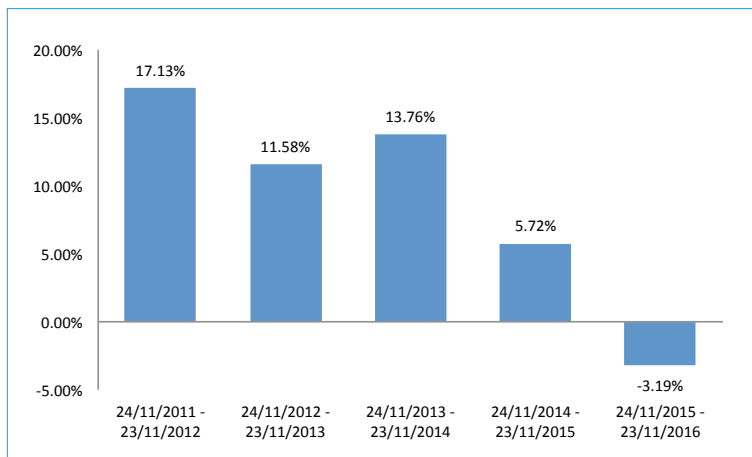
L'explication des filtres est disponible sur <https://www.stoxx.com/document/Indices/Factsheets/2016/October/SGESGDSG.pdf>



ÉVOLUTION ET COMPOSITION DE L'INDICE

L'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR a été lancé le 14 octobre 2015. Toutes les données précédant le 14 octobre 2015 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. La composition de l'indice est revue tous les trois mois. Le 23 novembre 2016, sa valeur était de 214,89.

RENDEMENT ACTUARIEL DE L'INDICE SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Source : Bloomberg

Bien que les rendements du passé donnent une idée de l'évolution de l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR, ils ne constituent cependant pas une garantie des performances futures.



COMPOSITION DE L'INDICE AU 23 NOVEMBRE 2016

SOCIÉTÉ	SECTEUR	PAYS
A2A	Services	Italie
AHOLD DELHAIZE	Retail	Pays-Bas
AMCOR LTD.	Services	Australie
AMP LTD.	Finance	Australie
ASTRAZENECA	Soins	Grande-Bretagne
BCE INC.	Télécoms	Canada
BIC	Biens ménagers	France
BOSKALIS WESTMINSTER	Construction & Matériaux	Pays-Bas
BOUYGUES	Construction & Matériaux	France
CA INC.	Technologie	États-Unis
CLP HOLDINGS LTD.	Services	Hong Kong
COCA-COLA AMATIL LTD.	Nourriture & Boissons	Australie
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	Finance	Australie
DEXUS PROPERTY GROUP	Immobilier	Australie
EATON CORP PLC	Services	États-Unis
ENAGAS	Services	Espagne
ENDESA	Services	Espagne
EVONIK INDUSTRIES	Chemicals	Allemagne
EXELON CORP	Services	États-Unis
FORD MOTOR CO.	Industrie automobile	États-Unis
FORTUM	Services	Finlande
GENERAL ELECTRIC CO.	Services	États-Unis
GPT GROUP	Immobilier	Australie
HCP INC.	Immobilier	États-Unis
HOST HOTELS & RESORTS INC.	Immobilier	États-Unis



SOCIÉTÉ	SECTEUR	PAYS
KESKO	Retail	Finlande
LI & FUNG LTD.	Biens ménagers	Hong Kong
MAN	Services	Allemagne
MEDICLINIC INTERNATIONAL	Soins	Grande-Bretagne
MIRVAC GROUP	Immobilier	Australie
MTR CORP. LTD.	Voyage & Loisirs	Hong Kong
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD.	Finance	Australie
OMV	Pétrole & Gaz	Autriche
ORACLE CORP. JAPAN	Technologie	Japon
PG&E CORP	Services	États-Unis
POLYMETAL INTERNATIONAL	Ressources	Grande-Bretagne
PROCTER & GAMBLE CO.	Biens ménagers	États-Unis
PROLOGIS INC.	Immobilier	États-Unis
RED ELECTRICA CORPORATION	Services	Espagne
ROGERS COMMUNICATIONS INC. CL	Télécoms	Canada
SNAM RETE GAS	Services	Italie
SPECTRA ENERGY CORP	Pétrole & Gaz	États-Unis
STOCKLAND	Immobilier	Australie
SWIRE PROPERTIES	Immobilier	Hong Kong
SYMANTEC CORP	Technologie	États-Unis
TELEFONICA DEUTSCHLAND	Télécoms	Allemagne
TELSTRA CORP. LTD.	Télécoms	Australie
TELUS	Télécoms	Canada
WESTPAC BANKING CORP	Finance	Australie
WEYERHAEUSER CO.	Immobilier	États-Unis



Le fonctionnement d'optinote ESG Leaders switchable

Optinote ESG Leaders switchable offre la perspective d'un coupon final brut après 10 ans, équivalant à l'augmentation de l'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR. L'émetteur se réserve chaque année le droit d'effectuer un switch vers une obligation distribuant un coupon brut de 4%.

Le switch n'est PAS effectué...

À l'échéance finale, soit le 17 février 2027, optinote ESG Leaders switchable donne droit à un coupon final brut, lié à la performance de l'indice sous-jacent.

La performance moyenne de l'indice est calculée en comparant la moyenne des valeurs de l'indice sous-jacent aux 12 dates d'observation mensuelles (entre le 10 mars 2026 et le 10 février 2027) avec la valeur initiale de cet indice au 17 février 2017.

- Si la valeur finale de l'indice est plus élevée à la valeur initiale, le coupon brut est égal à 100% de l'évolution positive.
- Si la valeur finale de l'indice est moins élevée ou égale à la valeur initiale, aucun coupon ne sera versé. Vous récupérez dans ce cas 100% de votre capital investi (avant frais) sauf en cas de risque de faillite ou de faillite l'émetteur et/ou du garant.

Le switch est effectué...

Chaque année, l'émetteur se réserve le droit d'effectuer un switch vers une obligation distribuant 10 coupons bruts fixes de 4%. L'année du switch, un coupon brut cumulatif équivalant à $4\% \times$ le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission est versé. Dans les années qui suivent le switch, l'investisseur reçoit chaque année 4% brut. La probabilité que le switch soit effectué est cependant très faible et plus susceptible de se produire en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.

Un précompte mobilier est dû sur cet éventuel coupon brut. Le taux de ce précompte mobilier est celui qui est en vigueur au moment du versement du coupon brut. À la date de départ de la période de souscription, c'est-à-dire le 28 novembre 2016, ce taux est de 27% et il passerait à 30% en 2017. Ce précompte mobilier est libératoire et sujet à d'éventuelles modifications.

ILLUSTRATION DE L'ÉVOLUTION POTENTIELLE D'OPTINOTE ESG LEADERS SWITCHABLE EN FONCTION DE DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

Les exemples ci-dessous sont purement illustratifs et ont exclusivement pour objectif d'expliquer le calcul lié au remboursement du capital et le calcul du coupon brut final. Ils n'offrent par conséquent aucune garantie en matière de rendement réel et ne tiennent pas compte du précompte mobilier.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale de l'indice (1) (2)	100	100	100
Valeur finale de l'indice	70	120	160
Différence entre la valeur initiale et finale	-30%	20%	60%
SWITCH (oui ou non) (3)	Non	Non	Oui (la 9e année)
Coupon final	0%	20%	-
Coupon brut de 4%	-	-	9*4% (9 premiers coupons, tous versés le 17 février 2026)
Remboursement à l'échéance (4)	100%	120%	104% (100% capital + coupon final)
Rendement actuariel brut (5)	-0,20%	1,64%	3,30%

(1) STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR

(2) 100 est une valeur indicative et ne correspond pas à la valeur réelle de l'indice.

(3) La probabilité d'un switch est très faible et se présentera plus probablement en fin de période et en cas de forte progression de l'indice.

(4) Sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

(5) Avant déduction du précompte mobilier

Par ailleurs, si l'émetteur et/ou le garant, respectivement AXA Belgium Finance (NL) bv et AXA Bank Europe s.a., étai(en)t en risque de faillite ou en faillite pendant la durée d'optinote ESG Leaders switchable, vous risquez de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité.



Ce que vous devez également savoir

Un investissement dans optinote ESG Leaders switchable peut comporter des avantages, mais aussi certains risques :

- **un risque de crédit** : en cas de faillite ou de faillite probable d'AXA Belgium Finance (NL) et/ou d'AXA Bank Europe s.a., cette émission peut être annulée en tout ou en partie, ou convertie en fonds propres (actions) en fonction de la décision du régulateur (pouvoir de « bail-in »). Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer les sommes investies et d'en perdre une partie ou la totalité, ainsi que le coupon final qui devrait éventuellement encore être versé.
- **un risque de fluctuation du prix du titre** : si vous vendez vos titres avant l'échéance finale, le prix de vente sera influencé à ce moment par divers facteurs, dont l'évolution générale des taux d'intérêt (en cas d'augmentation des taux du marché, ce prix sera inférieur), la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant.
En fonction de ces facteurs, la valeur de rachat pourrait être inférieure à la valeur d'achat nominale. Le droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais) ne vaut qu'à l'échéance finale, sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).
- **un risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé, mais AXA Bank Europe s.a. assure sa liquidité en agissant comme acheteur, sous réserve de conditions de marché exceptionnelles. L'investisseur qui souhaite vendre ses titres avant l'échéance, doit le faire au cours acheteur fixé par AXA Bank Europe s.a. (hors taxe sur les opérations de bourse et autres taxes), qui dépend des paramètres de marché du moment (voir «le risque de fluctuation du prix du titre»). Cela pourrait conduire à un prix inférieur au prix d'émission. Ce cours acheteur comprend une marge de max. 1% dans des conditions de marché normales. Cette marge est la rétribution d'AXA Bank Europe s.a. Aucune commission n'est donc comptabilisée par AXA Bank Europe s.a.



- **un risque lié à l'indice** : en cas d'événement exceptionnel affectant l'indice (par exemple une modification matérielle, une suppression ou un remplacement...), les conditions de cette obligation structurée pourraient être modifiées. Pour plus d'informations, consultez le prospectus de base. L'indice STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR a été lancé le 14 octobre 2015.
- **un risque de rendement** : en acquérant cette obligation structurée, vous exposez votre capital aux risques inhérents à l'indice sous-jacent STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR. Par conséquent, si l'indice venait à évoluer de manière négative, vous pourriez ne recevoir à l'échéance que votre capital investi (avant frais), sous réserve du risque de crédit (voir ci-dessus).

Avant d'investir, il est conseillé aux investisseurs intéressés par ce produit de prendre connaissance :

- des **Conditions Définitives** (Final Terms) du 21 novembre 2016 en anglais,
- du **prospectus de base** « AXA Belgium Finance (NL) bv and AXA Bank Europe s.a. Notes Issuance Programme, EUR 2,000,000,000 - » en anglais, approuvé le 12 septembre 2016 par la FSMA, et son résumé en français ainsi que de tous les suppléments ultérieurs éventuels en anglais et leur résumé en français, en particulier les facteurs de risque relatifs à l'émetteur, au garant, à l'obligation structurée et au capital investi et ce, conformément à leur situation financière et leurs objectifs d'investissement spécifiques.

Vous trouverez ces documents dans toutes les agences d'AXA Bank Europe s.a. et sur axabank.be, à la rubrique « Investir ».

Fiche technique

Émetteur	AXA Belgium Finance (NL) bv, fondé aux Pays-Bas
Garant	AXA Bank Europe s.a.
Rating du garant	S&P : A+ avec perspective stable. Moody's : A2/P-1 avec perspective stable. Ratings au 23 novembre 2016. Les ratings sont attribués par des agences de notation indépendantes. Veuillez noter que ces ratings sont revus à intervalle régulier et peuvent être adaptés. AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier tout changement majeur sur son site web. Pour connaître les ratings en vigueur, consultez https://www.axabank.be/fr/informations-juridiques/placements-document-legaux
Code ISIN	XS1525899560
Distributeur – Service financier	AXA Bank Europe s.a.
Agent de calcul	AXA Bank Europe s.a.
Période de souscription	Du 28 novembre 2016, 9h00 au 10 février 2017, 16h00 – clôture anticipée possible.
Date d'émission	17 février 2017
Echéance	17 février 2027
Devise	EUR
Valeur nominale	1.000 EUR par coupure
Montant de l'émission	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
Prix d'émission	100%
Frais de souscription	2% auprès de votre Agent bancaire AXA
Autres commissions comprises dans le prix d'émission	AXA Bank Europe s.a. perçoit une rémunération annuelle de placement et/ou de structuration égale à maximum 2% du prix d'émission et qui est comprise dans ce prix d'émission de 100%.
Remboursement à l'échéance	À l'échéance, droit au remboursement de 100% du capital investi (avant frais), sauf en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
Indice sous-jacent	STOXX Global ESG Leaders Diversification Select 50 (Price) EUR. Pour plus d'informations sur cet indice, vous pouvez consulter la page web : https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SGESGDSP ISIN-code : CH0298437069
Date d'observation initiale	17 février 2017
Dates d'observation intermédiaires pour le coupon final	Tous les 10 du mois sur la période allant du 10 mars 2026 (compris) au 10 février 2027 (compris), ou le jour ouvrable suivant si l'indice sous-jacent n'est pas publié (12 dates d'observation).
Dates de switch possibles	5 février 2018, 4 février 2019, 3 février 2020, 3 février 2021, 3 février 2022, 3 février 2023, 5 février 2024, 3 février 2025, 3 février 2026
Date du paiement du coupon en cas de switch	17 février 2018, 17 février 2019, 17 février 2020, 17 février 2021, 17 février 2022, 17 février 2023, 17 février 2024, 17 février 2025, 17 février 2026, 17 février 2027

Fiche technique - suite

Valeur initiale	Cours de clôture de l'indice sous-jacent à la date d'observation initiale, soit le 17 février 2017.
Coupon brut	À l'échéance, l'investisseur a droit à un coupon brut unique, qui est égal à 100% de la moyenne arithmétique de la performance de l'indice sous-jacent, mesurée aux dates d'observation intermédiaires et ce, par rapport à la valeur initiale. Si la moyenne arithmétique mesurée aux dates d'observation intermédiaires est restée stable ou a évolué négativement par rapport à la valeur initiale de l'indice, aucun coupon ne sera versé. Si l'émetteur effectue le switch, un coupon annuel de 4% sera versé. Les coupons des années précédant le switch seront versés de manière cumulative l'année du switch.
Forme – Service financier	Titres au porteur (non livrables) inscrits sur un compte-titres – gratuit chez AXA Bank Europe s.a.
Marché secondaire	Cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. Pour plus de détails, voir 'risque de liquidité' dans la rubrique 'Ce que vous devez également savoir'.
Fiscalité	Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible de changements éventuels par la suite. Sur la base de la législation actuelle, le régime fiscal pour les investisseurs privés soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique est le suivant : <ul style="list-style-type: none">• un précompte mobilier est dû sur le coupon brut. Actuellement, le tarif de ce précompte mobilier s'élève à 27% et passerait à 30% en 2017. Il est libératoire.• taxe sur les opérations de bourse : 0% à la souscription et 0,09% (max. 650 euros) pour les opérations après la période de souscription (tarif à la date de prise d'effet de la période de souscription). À partir du 1er janvier, il s'élèvera à maximum 1.300 euros. Les investisseurs soumis à un régime différent de celui de l'impôt belge des personnes physiques sont invités à s'informer du régime fiscal qui leur est d'application.
Classe de risque	B sur une échelle de A à E, E étant le risque le plus élevé. Le risque a été déterminé lors du lancement d'Optinote ESG Leaders switchable sur la base des caractéristiques du produit. Vous trouverez un complément d'information à propos de cette classification sur axabank.be . AXA Bank Europe s.a. s'engage à publier toute modification du profil de risque sur son site web.
Profil MiFID	Dans l'approche portefeuille mise en place par AXA Banque dans le cadre du conseil en investissement, ce produit s'adresse aux investisseurs présentant un profil conservateur à offensif, pour autant que les limites par profil pour la classe de risque de ce produit soient respectées. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et, notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Dans le cas où vous envisagez de votre propre initiative un investissement dans ce produit, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, elle doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer que ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.
Valeur de marché	À partir de la date de paiement, publiée trimestriellement sur axabank.be sous la rubrique Informations juridiques (Placements - Documents légaux).
Droit applicable	Cette obligation structurée est régie par le droit belge.

Vous souhaitez :

- le paiement d'un coupon final brut lié à la performance de l'indice sous-jacent, ou 10 coupons bruts fixes de 4% si le switch est effectué. La probabilité que ce switch soit effectué est très faible,
- le droit au remboursement de 100% de votre capital investi (avant frais) à l'échéance; en cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit,

alors optez pour ESG Leaders switchable peut vous intéresser !

Cette offre est valable du 28 novembre 2016 au 10 février 2017 (sous réserve d'une éventuelle clôture anticipée). Rendez-vous donc sans plus tarder chez votre Agent bancaire AXA.

Le produit qui vous est proposé est une obligation structurée. En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous verser un coupon lié à la performance de l'indice sous-jacent et à vous rembourser le capital investi (avant frais) à l'échéance finale.

En cas de risque de faillite ou de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit.

Ce document a été développé et distribué par AXA Bank Europe s.a. uniquement à des fins promotionnelles.

Il ne procure aucun conseil en investissement, ne contient aucune recommandation pour des placements.

Il ne répond dès lors pas aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissement et n'est soumis à aucune interdiction en rapport avec l'exécution de transactions de placement précédant la diffusion de la recherche en investissement.

Coordonnées du service interne de plainte et du service de médiation :

- Customer Relations AXA Bank : Grotesteenweg 214, 2600 Berchem - FAX 03 286 25 30
e-mail : customer.relations@axa.be - axabank.be (rubrique contact/réclamation/banque)
- Ombudsman en conflits financiers : North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles
TEL 02 545 77 70 - FAX 02 545 77 79 - e-mail : ombudsman@ombudsfin.be

L'ombudsman en conflits financiers n'intervient qu'une fois la plainte traitée au préalable par le service interne de plainte.